Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260212-2026_02_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 11 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	13	12

VOTE
A l'unanimité des présents Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 27 Janvier 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 27 Janvier 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE POTIER Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, EVANO Jacques ; CARREE Kévin, Florent TILLY ; COJAN Daniel, BURLOT Alain ; ROBIN Julien, TAILLARD Michel ; COLLIN Adeline ; JEHANNO Anne-Cécile ; LE BOUDEC Isabelle

Absents ayant donné pouvoir : Christine LE BON donne pouvoir à Kévin CARREE

A été nommé secrétaire : EVANO Jacques

2026-02-01 Demande de subventions 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les demandes de subventions devaient être déposées en Mairie avant le 31 janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les membres des bureaux ne peuvent pas prendre part au vote des subventions attribuées aux associations dont ils sont membres :

- Monsieur Jacques EVANO ne prend pas part au vote pour Les Sentiers Quilliotais,
- Madame Adeline COLLIN ne prend pas part au vote pour l'APEL Notre Dame Sainte Anne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **décide de :**

- **VOTER** les subventions pour l'année 2026 selon le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260212-2026_02_01-DE

ASSOCIATIONS	MONTANT
AC d'Algérie Le Quillio	225
Alcool Assistance (La Croix d'Or) LOUDEAC	50
La Croix Rouge	50
Association des paralysés de France	50
Les Restos du Cœur	150
Comice Agricole UZEL	350
Les Années Kiss et Cool	225
APEL Ecole Notre Dame Saint-Anne	225
Association « l'Outil en Main »	100
Société de chasse Saint-Maurice Le Quillio	225
Association des sentiers Quilliotais	225
Amicale des Pompiers Uzel	100
Amicale des Pompiers de Guerlédan	100
Association Saint-Maurice	225
Association entretien de la Butte-Rouge	50
Association Sportive Basket Uzel	100
Société Hippique rural	25
FSE du collège Paul Eluard	300
Association Sportive Uzel Merléac	100
La Boule Quilliotaise	225
Association SPAVER	225
TOTAL	3 325 €

Soit **3 325 €** qui seront inscrits au Budget Primitif 2026 au compte 6574.

- **CONFIRMER** le renouvellement de l'adhésion de la commune aux Communes du Patrimoine Rural de Bretagne. Cette adhésion s'élève à 903 € soit 1.50 € par habitant. Ce montant sera inscrit au compte 6281 au budget 2026.

- **CONFIRMER** La participation au « Festival Sons de Bretagne et d'ailleurs ». Cette adhésion s'élève à 1 000 €. Ce montant sera inscrit au compte 6574 au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 12 février 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes